
EDITO

REPENTANCE

A en croire les médias, à observer et écouter les interviews télévisées, la profession de foi des plus hauts responsables politiques est désormais d'une limpidité sans pareil. J'ai péché plusieurs fois, je change de style...mais je persiste et signe.

Un exemple parmi d'autres. Il y aurait eu des erreurs de communication mais le paquet fiscal est une bonne décision puisqu'il a donné du pouvoir d'achat supplémentaire. Certes, mais qui en sont les bénéficiaires ? Ni les smicards, ni les chômeurs, ni les retraités les plus modestes, ni le plus grand nombre des salariés. Cherchez l'erreur !

On apprend par ailleurs qu'il faut passer du quantitatif au qualitatif. Ainsi pour l'éducation nationale « On maintient les réformes qui permettent les réductions de postes. » « Il faut choisir entre embaucher plus et payer plus ! » Tiens, à la nouvelle DGFIP cela nous rappelle quelque chose : Réformes imposées au forceps, réduction d'effectifs et refus, malgré les beaux discours d'améliorer les carrières et de payer leur dû à nos camarades qui naviguent de réformes en réformes.

La lecture à la page Débats d'un article signé de la plume même du Président de la République « Pour des syndicats forts » dont le sous titre aurait pu être « je vous aime moi non plus » devrait rappeler à ceux qui en sont dépourvus les vertus de la lucidité.

Si l'on en croit le premier personnage de l'Etat « le dialogue social n'a jamais été aussi dense, ni aussi constructif en France qu'au cours des derniers mois » Les agents de la D.G.F.I.P et plus généralement les fonctionnaires apprécieront (RGPP. Mobilité etc....)

Citons une dernière fois notre roi du credo « Je crois à la nécessité des réformes. Je crois à la vertu et à la force du dialogue social...Et je crois enfin que nous sommes sur le bon chemin. »... ET MOI...JE DOUTE !

Alors que ma colère s'estompait peut-être, J.M SYLVESTRE chroniqueur bien connu à France Inter a ravivé ma combativité. Il paraît que les fonctionnaires coûtent cher à la collectivité et restent de grands privilégiés dans le monde actuel ! Il faut donc réformer, moderniser, par exemple nous dit ce fanatique du libéralisme en appliquant l'intéressement dans la fonction publique et ... tenez vous bien, pourquoi pas en instaurant des stocks options pour les fonctionnaires. Authentique !!! J'étais bien réveillé ce matin là !

Toujours fidèle à France Inter, j'entends les déclarations de Santini à propos des fonctionnaires, de leurs grèves, du brassard que l'on devrait y substituer, puis Le Président de la République, Président de tous les Français, et gestionnaire des agents de l'Etat, qui, face aux mécontentements exprimés par tous les agents de tous les ministères, apporte comme seule réponse sa volonté de mettre en place une loi qui, de fait, est une tentative de réduction du droit de grève des Enseignants. Cette volonté politique de toujours vouloir montrer du doigt une partie de la population, de créer des divisions, de dresser les uns contre les autres et ce, en tout domaine, est particulièrement malsaine.

Repentance ? Chassez le naturel, il revient au galop !!!

Trop c'est trop, je sors avec ma hache couper du bois, cela maintiendra mon tonus pour les combats futurs.

Daniel ROTH.

POUR VOUS, RETRAITES : AVEC EPAF, VOS SEJOURS PLUS FACILES

Depuis 3 semaines, EPAF a ouvert un site internet qui vous renseigne sur les résidences EPAF, vous pouvez ainsi obtenir directement des informations sur les résidences qui sont susceptibles de vous intéresser. Vous pouvez continuer également à vous rapprocher de la délégation des services sociaux de votre domicile qui pourra vous donner des précisions complémentaires tant sur les séjours à titre individuel, hors périodes scolaires, que sur les séjours à thème organisés par la délégation des services sociaux de votre lieu de résidence.

Les retraités peuvent venir dans les résidences avec leurs petits enfants. Pour cet été, il reste de la place dans certaines résidences de montagne. De plus à certaines périodes, les petits enfants, âgés de moins de 6 ans, sont acceptés gratuitement.

Lors de la journée des retraités organisée par votre délégation des services sociaux, pensez à réclamer les brochures EPAF. (« vacances-familles » et séjours à thème). Site internet : www.epaf.asso.fr

RESTAURATION :

Les retraités des finances peuvent fréquenter les restaurants administratifs AGRAF, Finances et RIA. Les restaurants conventionnés ne sont pas accessibles. Le SNUI et la Fédération Solidaires Finances se battent depuis plusieurs années pour que les retraités finances bénéficient du même taux de TVA que les actifs (5,5 % au lieu de 19,6 %) pour réduire le montant du prix qui leur est demandé.

Dans toutes les instances de l'Action Sociale et des associations, vous pouvez compter sur les représentants de la Fédération Solidaires Finances pour porter vos revendications.

LES PRESTATIONS du BUDGET d'INITIATIVE LOCALE (BIL)

Dans chaque département, la Délégation des Service Sociaux dispose d'un budget qui lui permet de mettre en place des actions pour les actifs et les retraités ; c'est dans ce cadre que les délégations des services sociaux organisent la journée des retraités et les manifestations qui y sont rattachées. Vous pouvez également disposer de certaines prestations mises en place dans les départements telles que des consultations chez un notaire, un avocat, un psychologue ou participer à des actions de santé publique ou des conférences. Les modalités de ces prestations peuvent varier d'un département à l'autre mais sont gratuites. Dans tous les cas, rapprochez-vous de la Délégation des services sociaux du lieu de votre domicile et des représentants locaux du SNUI.

Contacts SNUI :

Marc VEYRAT, Vice Président EPAF et représentant de la Fédération Solidaires Finances à AGRAF, tel : 01 40 46 68 79.

Le SNUI est également représenté auprès d'EPAF et d'AGRAF par :

Christine BORG, DSF Paris Nord, tel 01 56 35 93 98 et Thierry LOIRAT, CDI Challans,

Nathalie JABLI, CDI Cognac, représente le SNUI auprès d'EPAF.

Agnès BRAUNSHAUSEN, CDI Caen, et Gérard JOUVE, DSF Paris Est, représentent le SNUI auprès d'AGRAF.

La rédaction de Mare Fiscum remercie Marc Veyrat de nous avoir écrit cet article.

BRESIL

Un aperçu de la situation des retraites des Agents des Finances ...

Dans le cadre des Forums sociaux mondiaux de Porte Allègre, le SNUI a noué des contacts depuis quelques années avec l'UNAFISCO, syndicat des agents des Finances du Brésil dont Ana Mary Da Costa Lino Carneira était Vice-Présidente. Invitée au congrès du SNUI à la Rochelle, parlant très bien le Français elle avait fait une intervention très appréciée en tribune. A l'invitation du SNUI, deux représentants de l'UNAFISCO avaient également assistés au congrès de l'UFE à Dublin en 2003.

C'est Ana Mary grâce à sa pratique du Français et par le biais d'internet qui nous a fourni des éléments sur les évolutions des retraites des fonctionnaires au Brésil. Ces évolutions sont liées à une histoire relativement récente concernant la fonction publique et évidemment aux évolutions politiques et économiques du pays.

La constitution fédérale brésilienne d'avant 1988 avait prévu pour les fonctionnaires «le paquet d'emploi». Il représentait un ensemble d'avantages dont le but était de permettre d'attirer et de fixer des personnels dans la fonction publique. Parmi ces avantages la retraite, était considérée comme un droit (pro labore facto) qui était la suite de l'activité après 35 ans de service pour les hommes et 30 ans pour les femmes. De plus elle était exonérée de cotisation sociale et d'impôt sur le revenu. Tout cela faisait partie du contrat administratif.

C'est en 1990 par une loi que le Statut des fonctionnaires est créé. S'il reprend l'existant, c'est dès 1993 qu'une cotisation retraite était instaurée d'un même montant pour l'agent et pour l'état, l'âge de départ à la retraite étant fixé à 53 ans pour les hommes et 48 ans pour les femmes. Puis l'amendement Constitutionnel de 1998 s'il confirmait les règles concernant le régime de retraite dans le service public, notamment le critère de durée d'activité (35 ans pour les hommes, 30 ans pour les femmes) pour percevoir une retraite intégrale sans prélèvement de cotisation pour la sécurité sociale, c'est lui aussi qui mettait en place l'obligation de travailler l'équivalent de 20% en plus du temps effectué si la durée légale n'était pas atteinte. Il changeait également l'âge minimal de départ en le portant à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes pour tous ceux qui rentraient après le 16-12-98 dans la fonction publique. Enfin il mettait fin à l'exemption de l'IR pour les retraités ayant plus 65 ans.

Les reculs les plus importants sont nés avec l'amendement constitutionnel de 2003 qui a mis fin au principe de l'intégralité de la retraite équivalent au dernier traitement, en réduisant le montant des retraites, en supprimant la parité actifs retraités, en rendant imposable tous les retraités (au taux de 27,5% sur le brut) en instituant un prélèvement sécurité sociale de 11%.

L'UNAFISCO a attaqué en justice, devant le Tribunal suprême fédéral, cette dernière disposition en la considérant comme anticonstitutionnelle. A une courte majorité la décision du tribunal ayant été défavorable, c'est suite à une proposition d'Ana Mary que son syndicat a alors entrepris une action en dénonciation devant la commission interaméricaine des Droits de l'Homme-OEA, dénonciation qui a été prise en compte, obligeant le gouvernement brésilien à présenter ses observations et pour le moment après réplique du syndicat, l'affaire est en attente de jugement.

Si les remises en cause et les régressions sont donc nombreuses pour le régime des retraites des fonctionnaires au Brésil, les attaques contre les actifs vont de pair.

Actuellement (mi-mai) nos camarades de l'UNAFISCO ont lancé un mouvement de grève largement suivi depuis plus d'un mois par l'ensemble des agents des finances pour s'opposer aux volontés de remise en cause des critères concernant les déroulements de carrière et leur revalorisation (à titre d'exemple Ana Mary précise qu'au niveau du Ministère des Finances, c'est par concours et après des études supérieures que l'on entre en qualité d'auditeur fiscal. Ensuite il n'existe pas de concours interne et l'avancement se fait par ancienneté et/ou par le mérite. Pour un auditeur fiscal le salaire net de début de carrière est de 2 800 euros et de 3 600 euros en fin de carrière). Cette grève a également pour but de s'opposer à la politique des objectifs qui est mise en place.

On peut constater que la mondialisation ne concerne donc pas seulement le domaine économique et les salariés du privé mais également tous les services publics et tous les fonctionnaires de par le monde, puisque partout ce sont les mêmes approches idéologiques qui guident les mêmes pratiques défavorables au plus grand nombre pour l'intérêt d'une minorité.

LA DEFENSE DE VOS INTERETS

LA FGR A ENTREPRIS DES ACTIONS EN DIRECTION DES CONSEILS GENERAUX

Suite aux dernières élections les nouveaux conseils généraux sont en place et immédiatement la FGR a pris l'initiative d'organiser, en la proposant à l'intersyndicale, des demandes d'audience auprès des Présidents, élus pour 3 ans, de ces conseils généraux afin de leur présenter nos revendications.

Le département a un rôle majeur dans la gestion de toutes les questions relatives aux personnes âgées. Représentative dans les organismes départementaux, la FGR souhaite évoquer tous les problèmes concernant la prise en charge de tout ce qui concerne l'autonomie, l'hébergement et la tarification dans les Etablissements, les centres d'information pour les familles et le fonctionnement des CODERPA dans lesquels partout siège la FGR).

Tous les camarades du CLR-SNUI qui sont membres des bureaux départementaux de la FGR sont invités à s'impliquer dans cette action.

250 NOUVEAUX ADHERENTS AUX CLR

Pour la campagne de cotisations de cette année, un nouveau dispositif a été mis en place pour les actifs partant à la retraite en 2008 et ce quelle que soit la date de départ au cours de l'année. En accord avec le Bureau National il a été décidé que ces camarades paieraient une cotisation en qualité de déjà retraité, un bordereau spécifique les concernant a été créé, il est à remplir par les trésoriers des sections, ils sont adhérents de leur section mais aussi pris tout de suite en charge par le Comité de Liaison des Retraités et à ce titre reçoivent directement chez eux l'Unité, ce bulletin, et le Courrier des Retraités de la FGR dont ils deviennent également membres. Il faut remercier les militants des sections, correspondants, trésoriers, secrétaires, qui participent ainsi à la fidélisation des très nombreux camarades qui prennent leur retraite. Aujourd'hui de nombreux bordereaux spécifiques sont remontés et font apparaître un nombre de 250 nouveaux adhérents ; il en reste encore un certain nombre à recevoir. Enfin un dossier d'accueil a été également créé il est disponible sur le site informatique particulier du CLR et là aussi en accord avec le Bureau National, c'est sous forme de plaquette papier couleur que ce dossier pourra être bientôt distribué dans les sections.

VOUS DEVEZ ETRE DESTINATAIRE DES TRACTS ET JOURNAUX DE VOTRE SECTION LOCALE :

Vous êtes membre de la section départementale du SNUI et à ce titre vous devez recevoir les tracts et journaux locaux de votre section. Le Bureau National a envoyé un message à destination de tous les secrétaires de section pour leur rappeler qu'en votre qualité d'adhérent vous deviez recevoir toute la prose qu'ils écrivent. Dans cette période de profonds bouleversements tant au niveau de l'ex-DGI devenue après fusion DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qu'au niveau plus global des évolutions de la Fonction Publique, ces tracts et journaux locaux vous aideront à suivre l'actualité. Ceci est particulièrement intéressant pour suivre les mises en oeuvre de la fusion DGI-DGCP qui va se faire avec des schémas adaptés aux particularités locales.

N'hésitez pas à réclamer ces documents syndicaux locaux auprès de votre secrétaire de section.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE COTISATION : RELANCE ...

Sûrement pris par leurs très nombreuses occupations, un certain nombre de camarades n'ont pas encore trouvé le temps d'envoyer le chèque de leur cotisation au CLR pour 2008.

Nous les remercions d'y penser rapidement